

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 25
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 26

M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs : M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Hélène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

Commune de Cervières : m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX ;

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL .

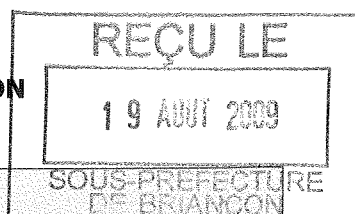
AVAIT DONNE POUVOIR : M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N°2009- 089 B DU 06 AOÛT 2009

Rapporteur : M. Xavier CRET

**OBJET : CULTURE, SOLIDARITES & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
SUBVENTION 2009 / Association 4, 3, 2, A**



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les arrêtés préfectoraux n°2003-321-15 en date du 17 novembre 2003 et n°2004-121-12 en date du 30 avril 2004 portant notamment extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais en direction de :

- l'accueil de la Petite Enfance,
- la prévention de la délinquance,
- le développement des technologies de l'information et de la communication,
- la culture et
- la promotion de l'enseignement artistique,

Vu la demande de subvention à hauteur de 2 500 € formulée par l'association 4, 3, 2, A en date du 20 février 2009,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 22 juin 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBERE

■ Approuve le versement d'une subvention de 2 500 € en direction de l'association 4, 3, 2, A et précise que ce versement interviendra en une fois dans un délai d'un mois suivant approbation de ladite subvention,

■ Dit que les crédits nécessaires ont été prévus lors de l'adoption du Budget Primitif du Budget « Général » 2009 à l'article 6574

- service « Deli »

Pour copie conforme

Le Président,

Guy HERMITTE.



Date dépôt S.P. : 18 AOÛT 2009

Date affichage : 19 AOÛT 2009